

Ensuite d) comme la limite intérieure du plateau continental est mesurée à partir de la limite extérieure des eaux territoriales, la limite de 12 milles de la mer territoriale aura pour effet de pousser la limite intérieure du plateau continental du Canada vers la mer sur une distance de 9 milles.

Le Gouvernement des États-Unis a nettement déclaré sa volonté d'accepter les eaux territoriales de 12 milles pourvu qu'on y arrive par un accord multilatéral et non par l'élaboration graduelle du droit coutumier par la coutume des États. Le Gouvernement canadien a accueilli favorablement le voeu des États-Unis de s'en tenir à des règles de droit agréées sur ces questions. Le Canada a à maintes reprises montré sa bonne foi quant à l'approche multilatérale de ces questions, en participant activement et de façon constructive, depuis 40 ans, à tous les efforts déployés pour en arriver à des règles de droit agréées quant à la largeur de la mer territoriale et à la nature et à l'étendue des zones contiguës.

Je ne tiens pas à m'attarder inutilement sur le sujet, mais je voudrais rappeler aux députés et à la communauté internationale que le Canada a cherché d'abord à faire accepter la formule "trois plus neuf", en 1958, soit la mer territoriale de trois milles et la zone contiguë de neuf milles, et, quand l'idée échoua, il revint à la charge avec sa fameuse formule "six plus six", soit une mer territoriale de six milles et une zone contiguë de six milles dans certains cas. Nous avons signalé que le droit avait tendance à accorder des droits de souveraineté sur des territoires de plus en plus vastes et nous avons dit que la communauté internationale devait reconnaître la légitimité de l'élargissement des juridictions au delà de la mer territoriale à des fins précises et limitées. Malheureusement, nous n'avons réussi à gagné l'appui des États-Unis à notre proposition que dans une certaine mesure et avec un certain retard.

Plus tard, en 1960, nous avons préconisé très énergiquement la formule "six plus six". Nos représentants diplomatiques ont fait des instances à ce sujet auprès de toutes les capitales du monde. J'aimerais préciser, entre parenthèses, que nos efforts d'alors et ceux d'aujourd'hui exigent l'appui d'un service extérieur très bien rodé et la présence de représentants du Canada dans toutes les capitales du monde, et ce, pour bien des raisons, mais en particulier lorsque nous cherchons à nous gagner l'appui de la communauté internationale, comme aujourd'hui, pour une initiative particulière.... Notre service extérieur a la bonne fortune de passer, en général, pour l'un des meilleurs au monde....

On se souviendra qu'en 1960, la formule "six plus six" que nous avons proposée a échoué faute d'une voix. Toutefois, nous n'avons pas même alors abandonné l'approche multilatérale. De concert avec la Grande-Bretagne, nous avons fait des démarches auprès des pays étrangers et leur avons demandé si, en dépit de l'échec de Genève, ils ne consentiraient pas à signer avec nous un accord multilatéral fondé sur la formule "six plus six". Nous avons pressé les États-Unis d'appuyer ces représentations, mais ils ont refusé.

Plus tard, lorsque, à la suite de nos démarches nombreuses et prolongées, la Grande-Bretagne et nous-mêmes avons reçu l'appui de plus de 40 pays, sous réserve de l'assentiment des États-Unis et d'autres grandes puissances, nous avons de nouveau pris contact avec les États-Unis avec ces preuves à l'appui. Malheureusement, après avoir fait attendre leur réponse pendant des mois, ils nous ont dit ne considérer ni opportun ni approprié de seconder nos efforts. J'espère que mes propos vous sembleront plutôt un signe affirmatif de canadianisme qu'un indice d'un sentiment antiaméricain, mais à la lumière de ce qui s'est passé,